

<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2019</b>
---

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 10 juillet à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.



Monsieur le Maire poursuit avec l'adoption du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du mercredi 19 juin 2019.

Le Conseil municipal adopte le compte-rendu dans la forme, à l'unanimité, sans observations ni remarques.



Monsieur le Maire indique que deux présentations de rapports sont prévues à l'ordre du jour (un sur le crématorium et un sur l'eau) sur lesquelles nous reviendrons plus tard dans la séance.



**Au titre de la Direction des Finances**, Monsieur le Maire aborde l'actualisation du tableau des subventions 2019.

Trois associations n'avaient pas fait parvenir leurs demandes de subvention. Il est donc nécessaire de procéder à une mise à jour du tableau.

Les propositions faites au Conseil municipal concernent les associations suivantes :

- L'Association ECLAT pour une reconduction à hauteur de 1 300 €.
- L'Association Flambeau Olympique pour une demande exceptionnelle venant en soutien du déplacement des élèves du Collège Nicolas Robert qualifiés au championnat de France des Jeux de l'UNSS 2019 à Millau. Une proposition est faite à hauteur de 350 €, montant identique aux années précédentes, pour un déplacement dans l'Aveyron.
- Association des Parents d'Elèves Jules Vallès suivant les règles établies à hauteur de 576.40 €.

Le reste à partager s'établit à 13 226.40 € (15 452.80 – 2 226.40).

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'actualisation du tableau des subventions.



**Au titre de l'Urbanisme**, Monsieur le Maire aborde le point relatif à la vente d'un terrain à bâtir sur la ZAC Bois du Chapitre.

Il s'agit de proposer, à nouveau, à la vente ce terrain, la promesse de novembre 2018 n'ayant pas abouti.

Il s'agit d'un terrain situé sur la ZAC Bois du Chapitre, lot 8A cadastré BK n° 144 et 236, d'une surface de 484 m<sup>2</sup> pour un montant de 58 000 € TVA sur marge incluse.

Il est proposé la vente à M. et Mme DIABATE Mamadou et Christelle.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette cession à M. et Mme DIABATE au prix de 58 000 € sous conditions suspensives de la délivrance du permis de construire et du financement de l'opération et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à cette transaction.



Monsieur le Maire aborde ensuite la vente d'un second terrain.

M. MALKI Azzedine souhaite développer une activité de ventes de carrelage. Ce terrain est situé au 13 rue Thomas Edison d'une contenance de 3 820 m<sup>2</sup> et au prix de cession s'élevant à 52 000 € HT, soit 62 400 € TTC.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette cession à M. MALKI au prix indiqué et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à cette transaction.



**Au titre de la Politique de la Ville**, Damien STEPHO prend la parole pour présenter le bilan du Contrat de Villes pour l'année 2018.

Il rappelle le cadre de celui-ci et les quatre piliers du Contrat de Villes :

- Cohésion sociale ;
- Aménagements urbains, habitat et cadre de vie ;
- Développement économique et emploi ;
- Citoyenneté et valeurs de la République.

La population de Vernouillet selon l'INSEE s'établit à 12710 habitants dont 3092 issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville soit 24.32 % de la population. La part des logements sociaux représente 34.08 %.

Monsieur STEPHO, précise que le choix de la Ville est concentré sur le pilier de la cohésion sociale.

Cet axe passe par de nombreuses actions menées par les Centres sociaux afin d'apporter une qualité de services à la population.

Sur la chaîne sécuritaire, la Ville a été très active avec le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui innove pour proposer de nouvelles actions pour la tranquillité et la sécurité des habitants.

Monsieur STEPHO rappelle que 21 % de la population vernolitaine a de moins de 16 ans et qu'être auprès de cette jeunesse est un engagement cohérent.

Le pilier Développement économique n'est pas délaissé. En effet, le travail de la mission insertion et les actions qu'il développe (contrat PEC, apprentissage, accompagnement ADEQUAT par exemple) viennent en soutien des habitants les plus éloignés de l'emploi.

Le monde associatif n'est pas oublié. Il est soutenu par la Ville afin de les accompagner dans leurs actions. Il s'agit principalement d'ADEQUAT, les 2 Rives, Femmes de l'Avenir ainsi que toutes les autres.

Il convient de rappeler également le travail partenarial important venant en appui des actions municipales : l'Etat, la CGET, la CAF, etc...

Monsieur STEPHO précise que la Ville de Vernouillet est en constante recherche d'innovation et il fait remarquer que les objectifs préconisés par l'observatoire de la Politique de la Ville et le CGET se retrouvent dans les actions menées.

M. STEPHO précise que Vernouillet est investie sur le champ de la politique de la ville depuis plusieurs années. Il remercie et félicite les services de la Ville qui ont œuvré sur le pilier de la cohésion sociale.

Monsieur le Maire précise que le rapport exposé par Monsieur STEPHO donne une vision globale et transversale de la Ville afin que les quartiers prioritaires bénéficient des mêmes services que les autres.

Il rappelle que le Contrat de Villes est « la mère » de tous les contrats. Il rassemble différents partenaires et intègre les grands champs (NPNRU, CLS, Cités éducatives) et que ceux-ci sont à relier entre eux avec la CTG/CTSF.

La Ville doit rester garante de ce qui se déroule sur son territoire en articulant tous ces champs.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, du bilan présenté et salue le travail effectué par les services.



M. STEPHO poursuit avec une illustration des actions du CLSPD qui a fait émerger un dispositif envers les collégiens exclus, en décrochage ou en rupture réelle.

Deux objectifs sont relevés :

- Donner du sens à la sanction
- Favoriser le lien collège/parents/Ville

Le premier point concerne le signalement par les CPE repérant les élèves, les familles concernées.

Le second point concerne la phase d'exclusion de l'élève où un accompagnement de la famille, une discussion et une médiation avec l'éducatrice spécialisée recrutée par la Ville seront réalisés.

Il est proposé de signer les conventions se rapportant à ce dispositif.

Gisèle QUERITE souhaite connaître le nombre d'élèves concernés par l'exclusion de courte durée.

12 élèves ont été concernés l'an dernier.

L'objectif de ce dispositif est de faire baisser le nombre d'exclusions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions respectives aux deux collègues, Nicolas Robert et Marcel Pagnol.



**Au titre des Services techniques**, M. Sylvain MALANDAIN poursuit avec la présentation du rapport sur l'eau 2018.

Il indique que 12 546 habitants sont desservis au total et que nous dénombrons 4 789 branchements.

Il indique les volumes distribués (665 785 m<sup>3</sup> en 2018). Le rendement technique est en légère augmentation cette année avec 514 m<sup>3</sup> d'eau perdue par jour représentant 187 540 m<sup>3</sup> perdus sur l'année soit un rendement de 78,02 %.

Le réseau comporte une longueur de 84 km et 2 réservoirs de 1000 m<sup>3</sup>.

Le parc de compteurs de la Ville était de 4 806 compteurs en 2018, dont 4 517 compteurs domestiques.

Sur 2018, 246 compteurs ont été changés.

Il reste 477 branchements en plomb à remplacer.

Des analyses sont faites tous les ans.

La moyenne de dureté de l'eau se situe entre 15 et 30, ce qui correspond à une eau moyennement dure.

Tous les résultats sont conformes à la législation en vigueur.

Pour l'année 2018, il n'y a eu aucune coupure totale.

Il précise que les travaux réalisés en 2018 sont les suivants :

- Le renforcement du réseau d'eau potable Chemin de la Messe (135 882 €)
- Le bouclage Chemin de la Messe (6 534 €)
- La poursuite du programme de changement des compteurs vétustes (13 000 €)
- Le remplacement de 50 branchements en plomb par du polyéthylène (162 622 €)
- La détection de fuites

Les fontainiers ont effectué 540 interventions sur la commune.

M. MALANDAIN indique que 600 usagers ont été accueillis par le service durant l'année 2018.

Il aborde ensuite les projets programmés sur l'année 2019 :

- Le renforcement de la canalisation rue Pasteur Martin Luther King
- Le renforcement des changements de compteurs
- La poursuite de la réfection des branchements plomb
- Continuer la détection de fuites en vue de l'amélioration du rendement technique,

- Développer l'information auprès des usagers notamment en diffusant les informations sur le site internet de la Ville.

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau et la location de compteur pour 2018 ont été revalorisés de 1%.  
Le prix du m<sup>3</sup> d'eau assainie est de 3.89 € TTC.

Les recettes d'exploitation 2018 s'élèvent à 1 387 415.25 € et les dépenses à 1 148 631.26 €.

Les dépenses d'investissement 2018 s'élèvent à 437 138.81 €.  
Le capital restant dû au 31 décembre 2018 était de 1 191 535.36 € et l'épargne brute annuelle s'élève à 282 212.59 €.

Les recettes d'investissement 2018 s'élèvent à 235 029.33 €.

Au niveau de la facturation, le nombre de factures émises s'élève à 9 084 et 21 factures ont été annulées, soit 0.23 % de factures éditées.

660 usagers sont mensualisés.

M. MALANDAIN indique qu'il y a eu 1 504 prélèvements automatiques à échéance en 2018 et 23 rejets.

Le résultat des abandons de créances s'élève à 0.065.

Le taux d'impayés s'élève à 4.67 %.

Monsieur le Maire précise que ce rapport donne une vision précise de tous les champs. Après la présentation détaillée, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à débattre. Il félicite le service pour le travail de présentation effectué dans l'élaboration du rapport.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, du rapport sur l'eau présenté.



**Au titre des Finances**, Monsieur le Maire poursuit avec l'adoption du rapport relatif à la DSP du crématorium.

Il rappelle que la délégation a été consentie pour 20 ans avec le délégataire.

Le contrat a été signé le 31 octobre 2011 pour une ouverture du crématorium en janvier 2012. Le développement de l'activité a été ensuite très rapide.

A titre d'information, 372 crémations ont eu lieu en 2012 et 738 crémations en 2018.

Une demande croissante ainsi qu'une augmentation des délais pour bénéficier de ce service, pouvant aller jusqu'à 10 jours, sont constatés malgré une organisation permettant de réaliser 5 crémations par jour et 3 crémations le samedi.

Il est constaté également que le service répond à des besoins émanant de territoires environnants.

Une augmentation de 8 % de ce service a été observée par rapport à l'an passé.

Les charges de personnel sont en progression liées à l'augmentation de l'activité.

Des investissements et des études pour le renouvellement de l'habilitation ont été effectués impactant l'activité de ce crématorium et les charges de celui-ci.

Les recettes sont en progression.

Le résultat, quant à lui, est en baisse (16 602 € en 2018 contre 23 312 € en 2017).

La Ville a bénéficié d'une redevance de 21 867 € sans compter les taxes de crémation.

Les tarifs sont proposés par le délégataire et votés par la Ville. Une modification de la formule de révision a eu lieu au moment du vote du BP et les tarifs incluent cette actualisation.

Monsieur le Maire précise que le rapport présenté se structure d'année en année, s'enrichit et donne satisfaction. Il a permis lors de la commission des services publics locaux de favoriser le dialogue entre les différents acteurs et notamment l'Association des crémâtistes.

Le crématorium a été conçu avec un four destiné à 1 000 crémations par an. Il conviendra de prévoir et de mener une réflexion à ce sujet dans les années futures.

Le jardin du souvenir est en réflexion d'aménagement pour l'avenir. En effet, il conviendrait d'améliorer son accès. Une réflexion est en cours avec le délégataire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation de ce rapport de délégation de service public du crématorium de Vernouillet.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Souscription d'un contrat de maintenance auprès de la société ADW NETWORK de VILLEURBANNE (69) pour les bornes WIFI de Vernouillet,
- ✓ A l'occasion de Vernouillet Plage 2019, plusieurs contrats sont passés avec les prestataires suivants :
  - ALZA PROD de LUNEVILLE (53) pour un spectacle « CLOCCLO Laurent et ses 4 Clodettes », le 27 juillet 2019,
  - Association TERRE OUEST AFRICAÏN de VERNOUILLET (28), pour des initiations danse africaine les 19 et 26 juillet 2019,
  - NEROLIA pour des ateliers création de parfum les 25 juillet et 1<sup>er</sup> août 2019,
  - LES ALLUMETTES d'ITTEVILLE (91) pour deux spectacles « le WESTERN EN REVUE » le 26 juillet 2019 et « LA FLAMME DU DISCO » le 2 août 2019,
  - La MAJEURE COMPAGNIE d'AUXERRE (89) pour une représentation musicale du GRAND POP le 20 juillet 2019, pour un coût de prestation de 2 000 € TTC,
  - Association Hillbilly Frogs de LURAY (28) pour un concert de Musique Blues Rock le 19 juillet 2019,
  - Clément COUDEREAU de MEHUN SUR YEVRE (18) pour des ateliers « Retrogaming » les 23 et 30 juillet 2019,

- Association La Ferme Roz de FESSANCOURT SUR AUBETTE (78), pour une prestation avec une ferme pédagogique animée par deux fermiers du 24 au 31 juillet 2019.
- ✓ Contrat passé avec NUEVA ONDA PRODUCTIONS de GIGNAC (34) pour la représentation d'un concert de JP BIMENI AND THE BLACK BELTS, dans le cadre de la saison culturelle, le 8 novembre 2019, à l'Agora.

La séance est close à 22 H.